

Arrêté du Président

N°2026-18

OBJET : Etablissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de Technicien territorial au titre de la promotion interne

Le Président du CDG43,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Considérant les lignes directrices de gestion pour la promotion interne,

VU le tableau de classement,

CONSIDERANT que 3 quotas de recrutement sont satisfaits,

Arrête

Article 1 Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade de Technicien territorial au titre de la promotion interne, les fonctionnaires désignés ci-après, avec effet au 01/07/2026 :

ASTANIERE David	Commune de BRIOUDE
ALBARET Benoît	Commune de BRIOUDE
DOS SANTOS Jérôme	SYNDICAT DES EAUX de la SEMENE

Article 2 : La durée de validité de cette liste est fixée à deux ans. L'inscription est renouvelable une troisième fois puis une quatrième fois. L'intéressé doit faire connaître par écrit au Président du Centre de Gestion de la HAUTE-LOIRE, son intention d'être maintenu sur la liste pour une année supplémentaire.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la HAUTE LOIRE et à la collectivité employeur des agents concernés.

Article 4 : Le Président informe que cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – BP 129 – 63033 CLERMONT FERRAND Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en Préfecture.

Fait à Espaly Saint-Marcel,

Le 15 Juin 2026

Michel Chapuis, Président du CDG43

Date d'affichage :



AR Prefecture

043-284300027-20260615-202618-AR
Reçu le 16/06/2026